

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE REGION OCCITANIE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT POUR LE DISPOSITIF L'OCCAL-LOYERS	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 35 Votants : 37 Délib. n° 11 – 17/12/2020 Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le
--	--

L'an deux mille vingt, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Nèfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llores, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BOURGHOFFER.

Date de la convocation : vendredi 11 décembre 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoît (T), BOTEBOU Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), GARSAN Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : Claude GOMEZ (T)

Absents ayant donné pouvoir : CRISTOFOL Françoise (T) à William BURGHOFFER (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAN Jacques (T),

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.	
PREFECTURE DE PERPIGNAN	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 28/12/2020	
066-246600415-20201217-DE_077_2020-DE	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la présentation de la convention de partenariat entre la région Occitanie et la Communauté de communes Roussillon Conflent pour le dispositif L'OCCAL-LOYERS dans le cadre de la dynamique L'OCCAL.

CONSIDERANT que cette convention a pour objectif d'apporter une aide aux commerces indépendants ayant un local commercial ouvert au public et cinémas indépendants du territoire du territoire de la communauté de communes Roussillon Conflent, qui subissent une fermeture administrative en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, en complément des aides de l'Etat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE la convention ci-jointe à signer dans le cadre des Fonds L'OCCAL-Loyers

AUTORISE le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes Roussillon Conflent,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/12/2020 066-246600415-20201217-DE_077_2020-DE